Conseil municipal Chenilles processionnaires : le maire de Guénange expose une nouvelle option

Ce sont à nouveau les chenilles processionnaires qui ont ouvert les débats du dernier conseil municipal.

• Vu 1831 fois Le 03/02/2019 à 05:00



Photo HD Les habitants attendent avec anxiété des résultats avant l'été. Photo RL

Le maire Jean-Pierre La Vaullée a développé les derniers rebondissements de l'affaire des chenilles, après un constat d'échec sur toutes les tentatives de l'an passé : brûlage, nichoirs, abattage.

Suite à une lettre qu'il a envoyée à la fois à l'ARS, au préfet et à l'ONF, le préfet, via le ministère de la Transition écologique, a mandaté l'Institut national de recherche agronomique (Inra) pour trouver des solutions.

Pulvérisation par drone

A l'issue de plusieurs réunions, c'est la Société Agrobio de Nice qui a proposé un traitement expérimental à base de Biozid FORAY ES, produit utilisable en agriculture biologique. Le traitement se ferait par drone avec pulvérisation directe sur les nids en lisière de forêt sur une largeur de 25 à 50 mètres. « Nous attendons les devis pour prendre la décision. De plus, nous devons obtenir pour cette expérimentation, outre l'aval du ministère de l'Ecologie et de l'environnement, celui de l'ARS et celui de la protection civile pour permettre au drone de voler. » a complété le maire.

Transformation du lycée Cressot en primaire et périscolaire

Parmi les autres sujets d'importance débattus en séance, la transformation du lycée Joseph-Cressot en école primaire et activité périscolaire. Pour le financement de ces travaux, une enveloppe de 275 000 € a été demandée au titre de la Dotation des territoires ruraux (DETR) sur un budget de près de 2 millions d'euros.

Autre gros budget débattu, après l'achat par la commune pour 417 000 €, un budget de 120 000 € a été voté pour la déconstruction de l'îlot immobilier professionnel à l'angle de la place de la République. La recherche d'investisseur pour en assurer la rénovation est restée vaine, « mais cela permettra d'ouvrir véritablement l'accès à la place » a complété le maire.

Pour conclure, face à la multiplicité des services de gestion des eaux et de l'assainissement sur l'Arc mosellan, les élus ont demandé le report de la reprise de cette compétence par la CCAM prévue normalement au 1er janvier 2020 à 2026.